

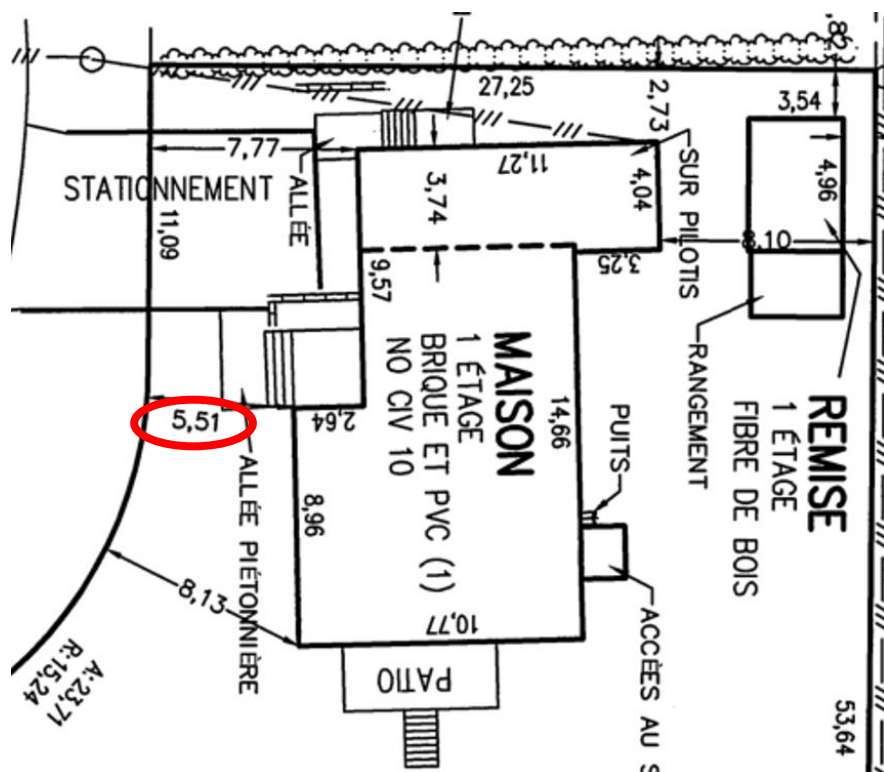
### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière :

- Que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 13 février 2024 à 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs situé au 175, rue Kildare, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

#### 10, rue des Cyprès (lot 5 585 100)

Cette demande vise à rendre réputé conforme l'implantation de la résidence unifamiliale isolée (bâtiment principal) située à 5,51 mètres de la ligne avant du terrain au lieu d'au moins 7,62 mètres, et ce, tel que mentionné à l'article 2.6 et à l'annexe 2 du Règlement 455-04 – Règlement de zonage;



- Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière, ainsi approuvée par le conseil municipal, sera réputée conforme au Règlement de zonage 455-04 ;
- Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, à la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, avant la tenue de la séance ordinaire, ou en faisant valoir ses objections par écrit dans le formulaire de questions de ladite séance.

FAIT À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL, CE 22<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN 2024.



**Avis public**  
**Assemblée publique de consultation**

Je soussignée, Me Catherine Roy, conseillère juridique aux affaires municipales et greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Sur le site Internet de la Ville, le 22 janvier 2024.
- Au bureau de la Ville, le 22 janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an 2024.



---

**La conseillère juridique aux affaires municipales et greffière,  
Me Catherine Roy**